

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEVACHE

Séance du 20 mai 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 14 mai 2019

Date d'affichage : 22 mai 2019

L'An Deux Mil dix neuf et le Vingt mai à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névache.

Présents : CASANOVA Frédéric, CHRETIEN Claudine, RAVARY Martin, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, VIGUIER Corinne.

Absents : NOVO Riccardo (Procuration à CHEVALIER Jean-Louis), ROINNE Bruno (Procuration à CHRETIEN Claudine), LEGER-MIEGGE Adeline (Procuration à BLANC Roger).

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. M. BLANC Roger, conseiller municipal, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommé Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

N° 2019/00041

Objet de la Délibération

3 – SUBVENTIONS

3-3 – Festival Haute Clarée – Location piano

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 juin 2018 et souligne l'important succès qu'ont connu les premières éditions du festival de la Haute Clarée.

Il informe le conseil municipal que M. Michel MOLLARD l'a contacté en vue de la reconduction pour 2019 du festival de la haute Clarée dédié à Bach.

Le programme de ce festival prévoit des concerts entre le 9 et le 12 août 2019 et réunira une affiche exceptionnelle de musiciens internationaux.

M. le Maire salue l'implication exceptionnelle de M. Michel MOLLARD qui assume seul l'organisation de ce festival. Il rappelle que le projet de M. MOLLARD de réaliser une académie de musique dans sa maison de Ville-Haute est un projet ambitieux qui aura un retentissement important tant dans le milieu de la musique que pour Névache.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge la location et le transport du piano et que nous sollicitons une subvention de la part du conseil départemental selon devis fourni par PIATINO PIANOFORTI d'un montant de 2.196 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour :

- Approuve l'organisation de ce festival,
- remercie M. MOLLARD pour son implication déterminante dans le succès de cette manifestation,
- remercie les artistes et tout particulièrement Mme Zhu Xiao-Mei,
- Autorise M. le Maire à apporter le concours de la commune à cette organisation,
- Décide de verser la somme de 2.000 € à la société locatrice à charge pour l'organisateur du festival de payer le complément
- Demande à M. le Maire de solliciter une subvention du Département pour permettre la location d'un piano de concert et l'accord de ce piano.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

J. L. CHEVALIER